

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

187974

Jeune Moustahsine TiBari

## Déclaration de Maladie : N° S19-0049687

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 0011875 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : MOCISTAHSINE TiBari Date de naissance : Desde

Adresse : Jeanne Louz oul Sa - Casab

Tél. : 06.78.91.70.70 Total des frais engagés : 1018,10 Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 21

Nom et prénom du malade : DANER Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Dyspnée 22 May

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab Le : 25 DEC 2023

Signature de l'adhérent[e] :



## Adresses Mails utiles

- Réclamation : [contact@mupras.com](mailto:contact@mupras.com)
- Prise en charge : [pec@mupras.com](mailto:pec@mupras.com)
- Adhésion et changement de statut : [adhession@mupras.com](mailto:adhession@mupras.com)

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21.11.23	acte	300		Dr. Abdessalam Boudjedra Cardiologue Spécialiste de l'Arabe 0522 94 65 30 - 0522 94 21 11 INPE: 092042654

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie MILAD Mme Samira MILAD 283, Bd Sidi Abderrahmane Hay Salam - C.I.L. - Casablanca Tél: 0522 94 65 30 - 0522 94 21 11 INPE: 092042654	21.11.23	718.10

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

(Création, remont, adjonction)  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# عيادة تشخيص ولستكشاف أمراض القلب والشرايين

## Cabinet de Consultation et d'Exploration Cardio Vasculaire

Dr. Abdesselam SEBTI  
Cardiologue  
Diplôme de la Faculté de Médecine  
de Toulouse - France



للدكتور عبد السلام سبتي  
اختصاصي في أمراض القلب  
خريج كلية الطب بتولوز - فرنسا

Pharmacie MILAD  
Mme Samira MILAD  
283, Bd Sidi Abderrahmane  
Hay Salam - C.I.L. - Casablanca  
Tél: 0522 94 65 30 - 0522 94 29 49  
INPE: 092042654

21 11 23

02/11/23

5.00

87.50

X 3  
—  
35.70

Metformin

M

5.00

X 3  
—  
25.00

metformin

M

5.00

X 2  
—

Metformin

M

—  
99.50

Fen-phenz

M

5.00

X 3  
—

—  
718.10

metformin

M

5.00

—  
718.10

Prochain R.D.V le

Dr. Abdesselam SEBTI  
Cardiologue - Ed Ghandi  
134 Rue Attabari - 75 81  
05 22 44 75 81  
05 22 39 09 09  
05 22 25 90 09

Pharmacie MILAD  
Mme Samira MILAD  
283, Bd Sidi Abderrahmane  
Hay Salam - C.I.L. - Casablanca  
Tél: 0522 94 65 30 - 0522 94 29 49  
INPE: 092042654

En cas d'urgence contacter : 06 61 27 12 90 Ou clinique CASA ANFA : 05 22 94 56 33

134 زنقة التباري الطابق الرابع شارع غاندي - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 39 09 09 / 05 22 44 75 81 / 06 61 27 12 90 / 06 63 89 13 56

Email : centrecardiodrsebt@gmail.com

\* VIGNETTE

**NEBILET® 5mg**

28 comprimés O  
PPV 87DH50

V140977/01

KARDEGIC 150MG  
SACHETS B30

P.P.V :35DH70



6 118001 040117  
DIGOXINE 0,25 mg

(Digoxine)

30 comprimés

BOTTU S.A. PPV: 25 DH 00

LOT 22J07 1

EXP 10 2026

PPV 99.50 DH

\* VIGNETTE

**NEBILET® 5mg**

28 comprimés O  
PPV 87DH50

V140977/01

KARDEGIC 150MG  
SACHETS B30

P.P.V :35DH70



6 118001 040117  
DIGOXINE 0,25 mg

(Digoxine)

30 comprimés

BOTTU S.A. PPV: 25 DH 00

LOT 22J07 1

EXP 10 2026

PPV 99.50 DH

\* VIGNETTE

**NEBILET® 5mg**

28 comprimés O  
PPV 87DH50

V140977/01

KARDEGIC 150MG  
SACHETS B30

P.P.V :35DH70



LOT 22D29 2

EXP 04 2026

PPV 99.50 DH

مركز تشخيص واستكشاف أمراض القلب والشرايين  
Centre de Consultation et d'Exploration Cardio Vasculaire

Dr. Abdesselam SEBTI  
Cardiologue  
Diplôme de la Faculté de Médecine  
de Toulouse - France



الدكتور عبد السلام سبتي  
اختصاصي في أمراض القلب  
خريج كلية الطب بتولوز - فرنسا

## ELECTROCARDIOGRAMME

NOM : DANIR  
PRENOM : ISHAADJA  
LE : 21/12/2023

En cas d'urgence contacter : 06 61 27 12 90 Ou clinique CASA ANFA : 05 22 94 56 33  
زنقة التباري الطابق الرابع شارع غاندي - الدار البيضاء  
Tél : 05 22 44 75 81 / 06 61 27 12 90 / 06 63 89 13 56  
Email : centrecardiodrsebti@gmail.com

21/12/2023 15:43:59

ID :

Nom : DAMIRKHADIJA

FC : 74 BPM Né le :  
PR/RR : 0,168/0,806 s Âge :  
QRS : 0,104 s Sexe :  
QT\QTc : 0,382/0,425 s Dep :

